

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-16

L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Marty

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR
LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
COMMUNES DE MONTRICOUX ET LABOURGADE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes d'aménagement de logements locatifs émanant des communes de Montricoux et Labourgade.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir:

- * la demande subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité de logement
- * le taux de subvention est fixé à 15% et la subvention maximum est de 3 435 € par unité de logement.

Je vous propose d'examiner les dossiers présentés.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire suivante, article 204142, sous fonction 72.

* Autorisation de programme 2012	14 115,00 €
* Engagement à ce jour	0,00 €
* Engagement à la présente commission	10 305,00 €
* Disponible	3 810,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 10 305 € :

** Demandes de subventions présentées dans le cadre d'une convention territoriale*

N° PROGOS	Communes	Opérations	Coût HT	Dépense éligible PLAI PLS Neuf AA Neuf AA	SUBVENTIONS
LOG01245	MONTRICOUX	Création d'1 logement social	87 142,26 €	22 900,00 €	22 900 x 15 % 3 435 €
Observation: opération inscrite dans la convention territoriale du Pays Midi Quercy 2010-2					
LOG01244	LABOURGADE	Création de deux logements sociaux	260 154,00 €	45 800,00 €	45 800 x 15 % 6 870 €
Observation: opération inscrite dans la convention territoriale du Pays Garonne Gascogne 2011-2					

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,